

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de P. POLANCO, Conseillère communale, relative à la définition des zones de stationnement sur les voiries régionales

A. LARIDON donne lecture du texte suivant :

A. LARIDON geeft lezing van de volgende tekst:

Lors du Conseil communal du 29 janvier 2026, à l'occasion de mon interpellation relative au stationnement des travailleurs et travailleuses de l'entreprise « Viangro » et alentours, vous m'aviez répondu que le passage d'une zone de stationnement non-réglémentée à une « zone bleue », était une compétence régionale.

Comme vous nous aviez renvoyé vers la Région, un Député du « PTB » a interrogé la Ministre bruxelloise de la « Mobilité », Elke Van den Brandt, le 14 avril dernier, avec les mêmes questions et demandes que celles que vous nous avons formulé en janvier.

Sa réponse contredit ce que vous nous aviez répondu.

Selon la Ministre, c'est en effet la Région qui détermine les couleurs des zones et les tarifs des différentes couleurs. Mais, et c'est important, ce sont bien les communes qui sont compétentes pour délimiter les zones de stationnement réglementé sur leur territoire, même sur les voiries régionales, insiste la Ministre. « Le Gouvernement n'intervient pas dans ce processus » conclut-elle.

Il apparaît donc que c'est le Collège qui est compétent en cette matière et qui peut prendre la décision de renoncer définitivement à la mise en œuvre du parking payant sur le Boulevard Industriel et ses abords.

Je n'ai donc qu'une question, et elle est très simple :

Afin de ne pas pénaliser les travailleurs de « VIANGRO » et les entreprises aux alentours, et je tiens aussi à rappeler, pour avoir discuté avec beaucoup d'entre eux, qu'on parle de travailleurs qui viennent parfois du Nord de la France ou des contrats intérimaires qui habitent à plus de 100 kilomètres d'ici. En plus du temps de trajet pour se rendre à leur boulot, je le rappelle, c'est une usine qui tourne 24 heures sur 24. Donc on parle de gens qui commencent parfois leur journée à minuit, à 4 heures ou à 5 heures du matin. Pour l'instant, concrètement, ce dont on est en train de parler, c'est que ces travailleurs, pour se rendre au boulot, vont devoir recommencer à payer le parking de leur entreprise. Juste pour illustrer un peu l'absurde.

Afin de ne pas pénaliser et de ne pas faire payer encore une fois la facture aux travailleurs, qui doivent en plus faire face à une augmentation drastique du prix du carburant face à une guerre qui n'est absolument pas la nôtre est-ce que, Madame

l'Échevine, vous abandonnez définitivement, oui ou non, ce projet de parking payant dans la zone du boulevard Industriel ?

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Je regrette que la Ministre ai induit en erreur le Parlement bruxellois. D'abord, parce qu'en vertu de l'article 11 alinéa 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 portant sur le volet réglementaire du plan régional de politique de stationnement, la Région interdit aux Communes, passé un délai de 18 mois, de faire repasser une zone devenue bleue en une zone non réglementée.

Ensuite, parce qu'au vu de la situation particulière du boulevard Industriel, « Parking.brussels », le bras armé de la Ministre en matière de stationnement, a fait à la mi-décembre 2025, à mon initiative, une demande en ce sens à la Ministre ; demande restée lettre morte malgré un rappel encore le 16 avril.

En conséquence, le boulevard Industriel et les rues avoisinantes restent, sur la plan réglementaire, une zone payante.

Cependant, le Collège ne veut évidemment pas pénaliser les travailleurs de « Viangro » et autres entreprises aux alentours et, par conséquent, maintient la demande faite à « Parking.brussels » de ne pas contrôler lesdites voiries.

Donc je vous rassure Monsieur, « Viangro » ne paye pas le parking.

A. LARIDON :

Donc, pour bien comprendre, la loi dit qu'il faut payer mais, d'un autre côté, vous nous dites que les contrôles de paiement ne seront pas effectués.

Madame l'échevine BENMRAH :

Je répète que les travailleurs ne paieront pas. Lors de la réunion que nous avons eu avec « Parking Brussels », ce dernier confirme que ce n'était pas intéressant pour lui puisqu'il n'y a pas d'habitations dans ce quartier-là ; à part des entreprises, il n'y a rien d'autre.

Monsieur A. LARIDON:

J'entends qu'il n'y aura pas de facture ni d'amende pour les travailleurs. C'est une belle victoire et ça leur fera très plaisir.